



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010003

N/REF : 25/11/2025 16H37 C:002640 I:00023
V/REF : F60784
V/Email reçu le Mardi 25/11/2025 à 16H37

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-3049
IMMEUBLE : LE PRINET SULLY
24 a 48, RUE SULLY
69150 DECINES CHARPIEU

Dardilly, le 05 Janvier 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 34 RUE SULLY - LOGEMENT EX HOAREAU AU 2EME ETAGE - CLE A RECUP
DANS BAL ALLIADE AV J JAURES A PARTIR DU 10/12 MIDI A RAMENER APRES
INTERVENTION

MOTIF : INTERVENIR POUR LA MISE EN SECURITE ELECTRIQUE AVEC CONSUEL SUR UN
LOGEMENT DE TYPE T3 (EL1205)

Donneur d'ordre : Mr G. PIOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Entretien, diagnostic logements

LE 15/12 A 14H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX HOAREAU AU 2EME ETAGE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES DU LOGEMENT
CONTROLE DES INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE

SUITE AU DIAGNOSTIQUE ELECTRIQUE DU LOGEMENT AVEC CONSUEL, REALISATION
DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A LA MISE EN SECURITE DE
L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT, SOIT :

REPRISE ECLAIRAGES POINTS DE CENTRE, POSE DE 7 DOUILLES ET AMPOULES
MANQUANTES

CHAMBRE 1 :
- FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 2 PRISES DE COURANT ET LES BOITES
D'ENCASTREMENT POUR QUE LES APPAREILLAGES SOIENT FIXES CORRECTEMENT

CHAMBRE 2 :
- FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE PRISE DE COURANT ET LA BOITE
D'ENCASTREMENT POUR QUE L'APPAREILLAGE SOIT FIXE CORRECTEMENT

SEJOUR :



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010003

- FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 2 PRISES DE COURANT ET LES BOITES D'ENCASTREMENT POUR QUE LES APPAREILLAGES SOIENT FIXES CORRECTEMENT
- DEPOSE D'UNE INSTALLATION SAUVAGE

COULOIR :

- FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE PRISE DE COURANT ET LA BOITE D'ENCASTREMENT POUR QUE L'APPAREILLAGE SOIT FIXE CORRECTEMENT

CUISINE :

- FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE SORTIE 32A

SALLE DE BAIN :

- REPRISE DE LA LIAISON EQUIPOTENTIELLE DE LA BAIGNOIRE

CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 31/12/25 à 09H48 Mr G. PIOT

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT DU BON DE COMMANDE F52912 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET QUE NOUS N'AVONS DONC PAS PU MODIFIER SUITE AUX TRAVAUX REELS REALISES SUR PLACE

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
6,00	EL0840-Rempl.Prise Courant 10/16A 2P+T	2	14,80	88,80
6,00	EL0060-Rempl.Boite encastre appareillage	2	26,42	158,52
1,00	EL0830-Rempl.Sortie Cable 32A	2	19,02	19,02
1,00	EL0430-Dépose/instal.Volante Partie/Priv	2	35,93	35,93
1,00	EL1200-H.MO Reprise liaison equipo sdb	2	35,93	35,93
7,00	EL0410-Rempl.Douille Ampoule électrique	2	4,75	33,25
7,00	EL1360-FP.Ampoules LED 9W E27	2	7,43	52,01
TOTAL H.T.				423,46
T.V.A. a 10,00%				42,34
TOTAL T.T.C.En EURO				465,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6010003

25/11 à 16h37

Métropole Est S054
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : M. Gaël PIOT

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030492 -

Prestation Parties Privatives

BON REGUL SUITE F52912, Travaux à réaliser entre le 05/01/2026 et le 05/01/2026

Votre contact : MME Mounira HENICHE (06 64 68 71 56)

BON REGULATION SUITE COMMANDE F52912 /REF : 25/11/2025 16H37 C:022665 I:00023

DECINES PRAINET SULLY (ALH - 3049 - 006 - 06)

Logt Vacant Anc Occupant : 533109/94 M. MME
HOARAU Didier et Axelle

34 RUE SULLY

69150 DECINES CHARPIEU Logement n° 035670, porte n°0623,
2ème étage, Type 3

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	423,46	1,00 U	423,46	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact.(*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	423,46 €
Total TVA	10,00% 42,35 €
Total TTC	465,81 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR